

# Exploitations en difficulté : un accompagnement adapté

**Pour les agriculteurs rencontrant des difficultés économiques sur leur exploitation**

## Objectifs

- Identifier l'origine des difficultés
- Elaborer ensemble un plan de redressement avec des solutions adaptées

## Descriptif

- Recueil de vos questions et attentes
- Analyse complète de votre exploitation pour identifier les causes des difficultés
- Elaboration conjointe d'hypothèses de redressement : objectifs de production et de gestion, moyens à mettre en œuvre
- Construction d'un plan de redressement incluant un budget prévisionnel et les possibilités d'apurement des dettes
- Accompagnement pendant 3 ans

**Remise d'un diagnostic de l'exploitation, d'un budget prévisionnel détaillé, d'un projet rédigé et chiffré sur 4 années. En phase de suivi, remise de documents spécifiques selon les modules choisis.**

Prestation non facturée, financée par la Chambre d'Agriculture du Cantal, le Conseil Général du Cantal et l'Etat.

**Durée :** Diagnostic et projet 3 à 4 jours étalés sur 1 à 6 mois  
Suivi : environ 2 jours par an pendant les 3 ans

## Les plus

- Une vision globale pour faire le point sur l'exploitation
- La simulation de plusieurs hypothèses personnalisées
- Plus de 20 ans d'expertise dans ce domaine
- Discrétion et confidentialité

## Les conseillères d'entreprise

- Anne Loisel à Mauriac
- Aurélie Marniac à ST Flour
- Laure Solier à Aurillac

**Contact** Patrick Chazal  
04 71 45 55 40  
developpement@cantal.chambagri.fr

**Chambre d'Agriculture  
du Cantal**  
26 rue du 139<sup>ème</sup> R.I – BP 239  
15002 Aurillac Cedex  
Tél. 04 71 45 55 00  
Fax 04 71 48 97 75  
<http://www.cantal.chambagri.fr>